

**Klaus Töpfer auf Klima-Jahrestagung**

Der kommunale Klimaschutz und seine Bedeutung für die internationale Klimapolitik nach Inkrafttreten des Kyoto-Protokolls - das ist das zentrale Thema der 13. Internationalen Jahreskonferenz des Klima-Bündnisses der europäischen Städte mit indigenen Völkern der Regenwälder, die am 24. und 25. Mai in der Neumünsterabtei in Luxemburg stattfindet. Öffentlicher Programmablauf am Dienstag, den 24. Mai:

**9:00 Uhr** - Einführung durch Edwin Vásquez, Vorsitzender Klima-Bündnis, Lima, Paul Helminger, Bürgermeister der Stadt Luxemburg und Nicolas Schmit, delegierter Minister für auswärtige Angelegenheiten, Luxemburg.

**10:00 Uhr** - Referat von **Prof. Dr. Klaus Töpfer**, Exekutivdirektor UN-Umweltprogramm: **"Energie für eine gerechtere globale Entwicklung - Die Rolle der Kommunen"**.

**11:00 Uhr** - Politische Runde mit PolitikerInnen europäischer Großstädte über **Strategien für eine nachhaltige urbane Mobilität**. Paul Helminger, Bürgermeister, Luxemburg; Christiana Dolezal, Vizebürgermeisterin, Linz; Maria Krautzberger, Staatssekretärin, Berlin; Joachim Lorenz, Referent für Gesundheit und Umwelt, München; Ries Smits, Stadtrat, Den Haag; Dr. Karl-Ludwig Schibel (Moderation).

**12:30 Uhr** - Referat von **Dr. Hermann Scheer**, Präsident Eurosolar: **"Handlungsbedarf und Perspektiven für erneuerbare Energien"**.

Das Klima-Bündnis wurde 1990 als Städtenetzwerk zum Klimaschutz und Partnerschaft zwischen europäischen Städten und indigenen Völkern gegründet. Mit ihrem Beitritt gehen die Mitgliedskommunen freiwillige Selbstverpflichtungen zur Verringerung von Kohlendioxid-Emissionen ein. Europaweit gehören über 1300 Städte, Gemeinden und Regionen dem Klima-Bündnis an, darunter 21 Gemeinden aus Luxemburg.

Anmeldung und vollständiges Programm über [www.klimabuendnis.lu](http://www.klimabuendnis.lu)

## AMNESTY INTERNATIONAL

# Normalisation de façade au Népal



Les réunions publiques restent interdites.

(photo: [www.friendsofnepal.com](http://www.friendsofnepal.com))

**Après la levée de l'état d'urgence, des ONG de défense des droits humains demandent pour les citoyens népalais la jouissance de tous leurs droits fondamentaux.**

Human Rights Watch, Amnesty International et la Commission internationale des juristes notent avec préoccupation que la levée de l'état d'urgence a pratiquement correspondu à la publication d'un ordre de l'autorité du district de Katmandou interdisant les rassemblements publics, les réunions, ou toute forme de protestation publique. (...)

Maintenant que la situation est redevenue "normale", la population népalaise doit pouvoir bénéficier de la totalité de ses droits", déclare Nicolas Howen, secrétaire général de la Commission internationale des juristes. "Le Roi doit maintenant clairement indiquer ce qu'implique la levée de l'état d'urgence dans l'exercice quotidien des droits basiques de chacun: la presse est-elle libre? Les personnes qui sont toujours arrêtées vont-elles être relâchées? Les défenseurs des droits humains vont-ils pouvoir faire leur travail sans être harcelés? Tout cela n'est pas clair".

Le 1er février, le roi a pris le pouvoir au Népal. Tous les droits constitutionnels, y compris les droits de rassemblement et d'expression, le droit à une vie et à la propriété privées, tout comme l'interdiction d'emprisonnement abusif ont été suspendus. Depuis cette date, le Népal a souffert du harcèlement des journalistes, de l'emprisonnement de leaders et de militants politiques, et d'une augmentation importante de la violence et des assassinats.

Alors que quelques leaders politiques importants ont été relâchés, des centaines d'autres membres de partis sont encore emprisonnés. 175 ordres de détention ont été prolongés lundi, pour trois nouveaux mois. Les défenseurs des droits humains continuent à être menacés et à pouvoir être arrêtés à tout moments. La Commission nationale des droits de l'Homme du Népal n'a toujours pas accès aux baraquements militaires et ne peut se

rendre dans les commissariats de police qu'en ayant au préalable informé de sa visite.

La question clé va être de voir si le roi va permettre aux journalistes, aux avocats et aux militants des droits humains de travailler librement. Si la voix de la société civile continue à être bâillonnée au Népal, la levée de l'état d'urgence sera sans effet. (...)

Après la prise de pouvoir du roi, le 1er février, certains des plus importants soutiens militaires du Népal, comme l'Inde et le Royaume Uni, ont suspendu leur aide militaire. Les Etats-Unis n'ont pas encore pris de position, indiquant toutefois qu'aucune livraison d'aide n'était pour l'instant prévue et que la situation serait revue régulièrement. L'aide militaire américaine pourrait arriver déjà à la fin du mois de mai ...

L'annonce du roi quant à la levée de l'état d'urgence est venue juste après sa première visite à l'étranger depuis sa prise de pouvoir. Immédiatement après avoir rencontré le Premier Ministre indien Manmohan Singh à Jakarta le 23 avril dernier, le porte parole royal a annoncé que l'Inde allait renouveler son aide militaire au Népal. Toutefois, le gouvernement indien est revenu sur cette position et a annoncé que la question était encore à l'étude.

La levée de l'état d'urgence pourrait être une décision tactique, prise pour convaincre l'Inde de reprendre l'aide militaire. Sans action spécifique et directe, de la part de la royauté, pour mettre en place un Etat de droit démocratique et constitutionnel, cela pourrait n'être finalement qu'une tentative cynique de convaincre l'Inde et d'autres pays, dont les Etats-Unis, de poursuivre leur soutien militaire.

**Amnesty International  
Luxembourg**

